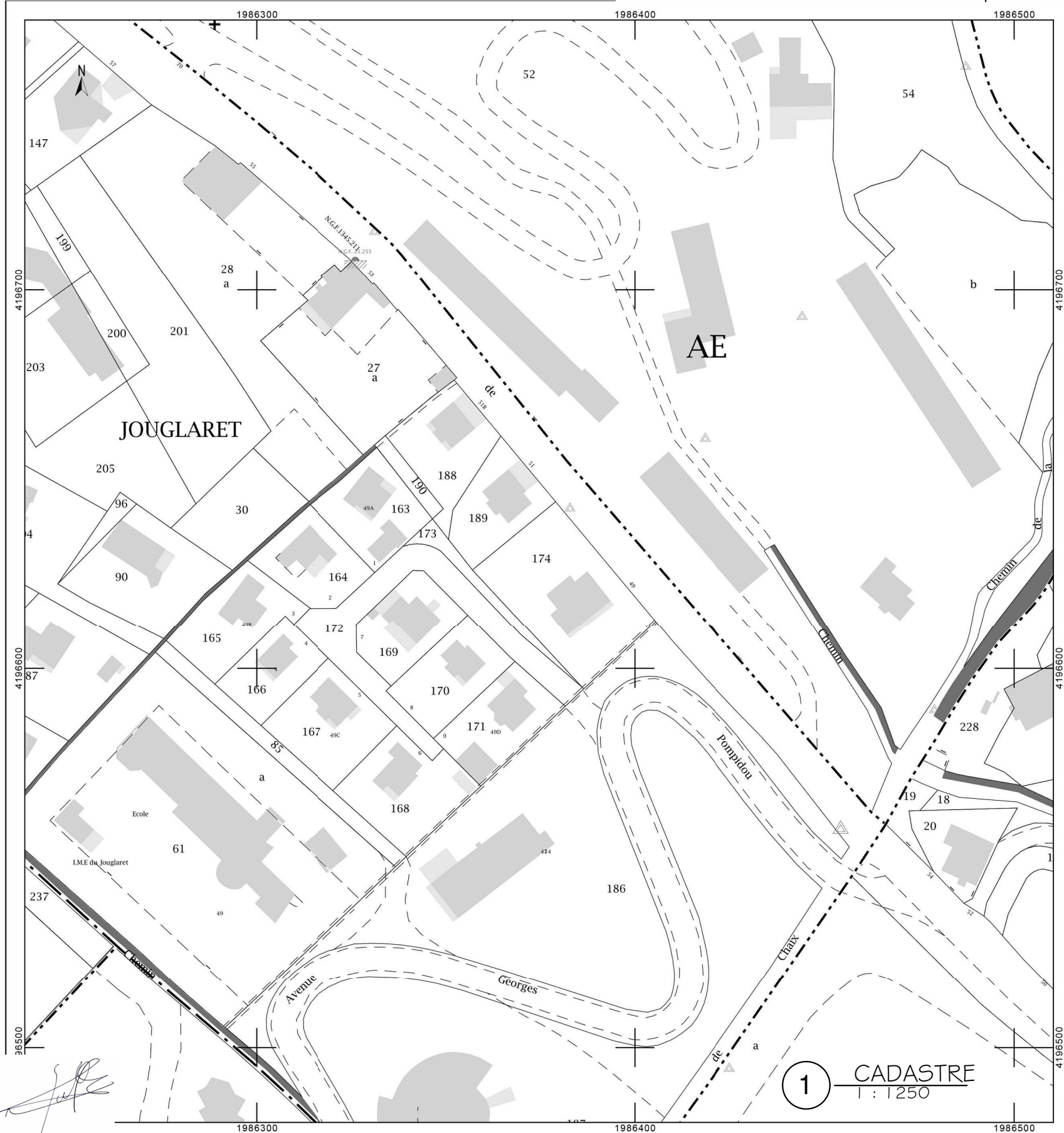


En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnues pour la réalisation du présent document



**PERMIS DE CONSTRUIRE**

*REHABILITATION ET EXTENSION D'UNE RESIDENCE ASSOCIATIVE  
DE TYPE MAISON INDIVIDUELLE*

Selon l'Art R 423-23 du Code de l'Urbanisme et l'Art L 231-1 du code de la Construction et de l'habitation

MAITRE D'OUVRAGE  
ASSOCIATION 82400  
REPRESENTE PAR:  
Mr Jean-Loup CARTIER  
3 Avenue du Lautaret  
05100 BRIANCON

PARCELLES AE 174  
1146 M<sup>2</sup>  
49 ROUTE DE GRENOBLE  
05100 BRIANCON

SURFACE DE PLANCHER EXISTANTE: 350 m<sup>2</sup>

SURFACE DE PLANCHER CREEE: 139 m<sup>2</sup>

SURFACE DE PLANCHER TOTALE: 489 m<sup>2</sup>

NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT: 2

**EURL A. Gallinet Architecte DPLG**



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE  
MICHE**

**AVP**

**1 : 1250**

08-04-2020

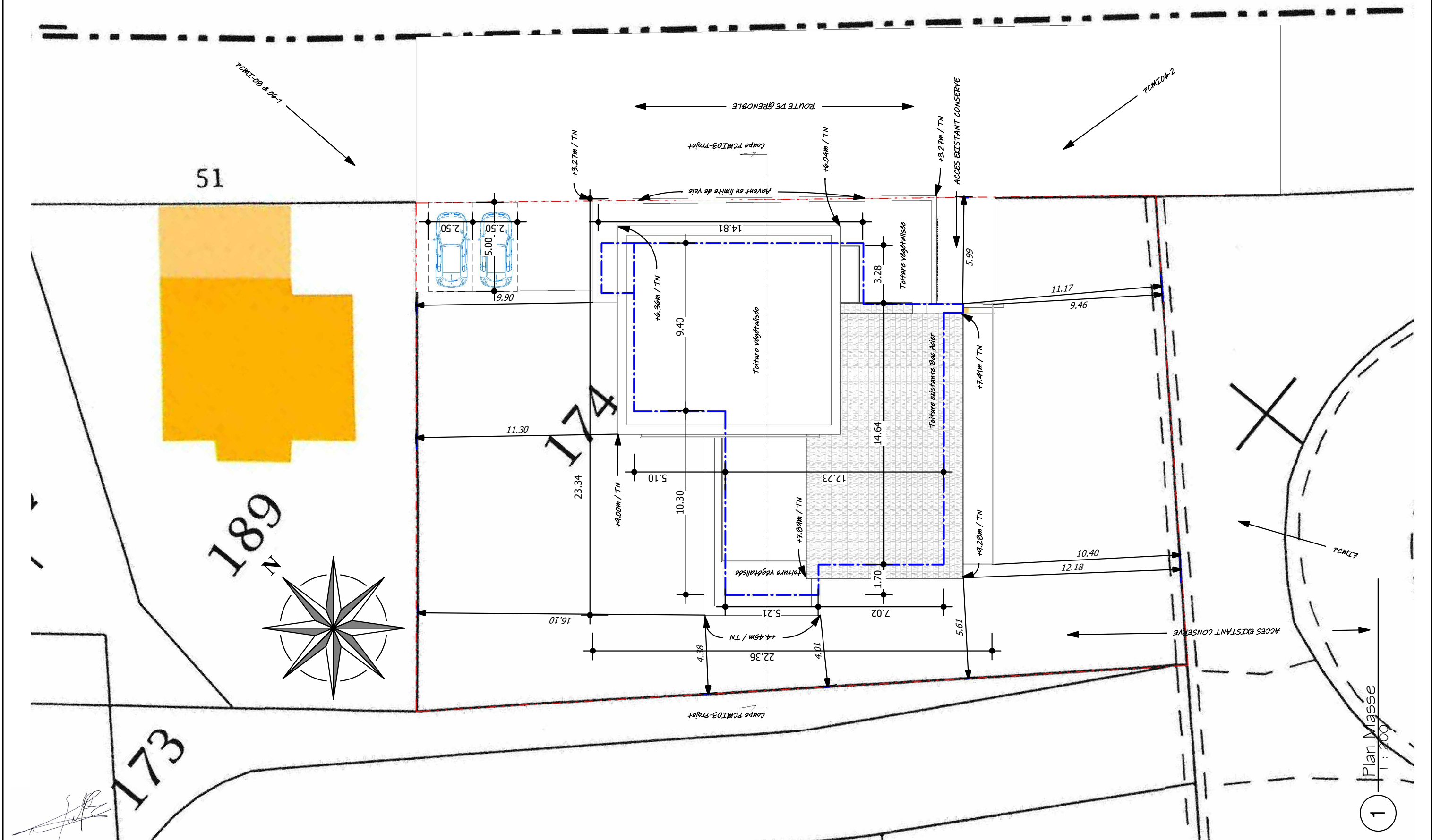
**Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER  
05100 BRIANCON**

**Page de Garde**

**EAG-2020**

**00**

En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnues pour la réalisation du présent document



EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

Residence Associative privée ROCHE  
MICHE

AVP

1 : 200

08-04-2020

Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER

05100 BRIANCON

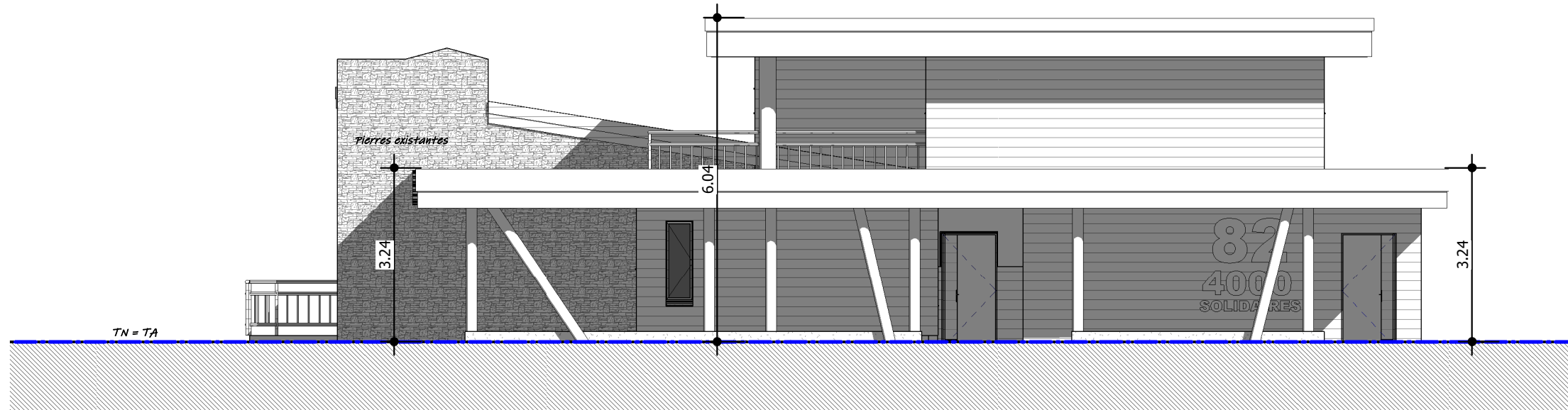
PLAN MASSE

EAG-2020

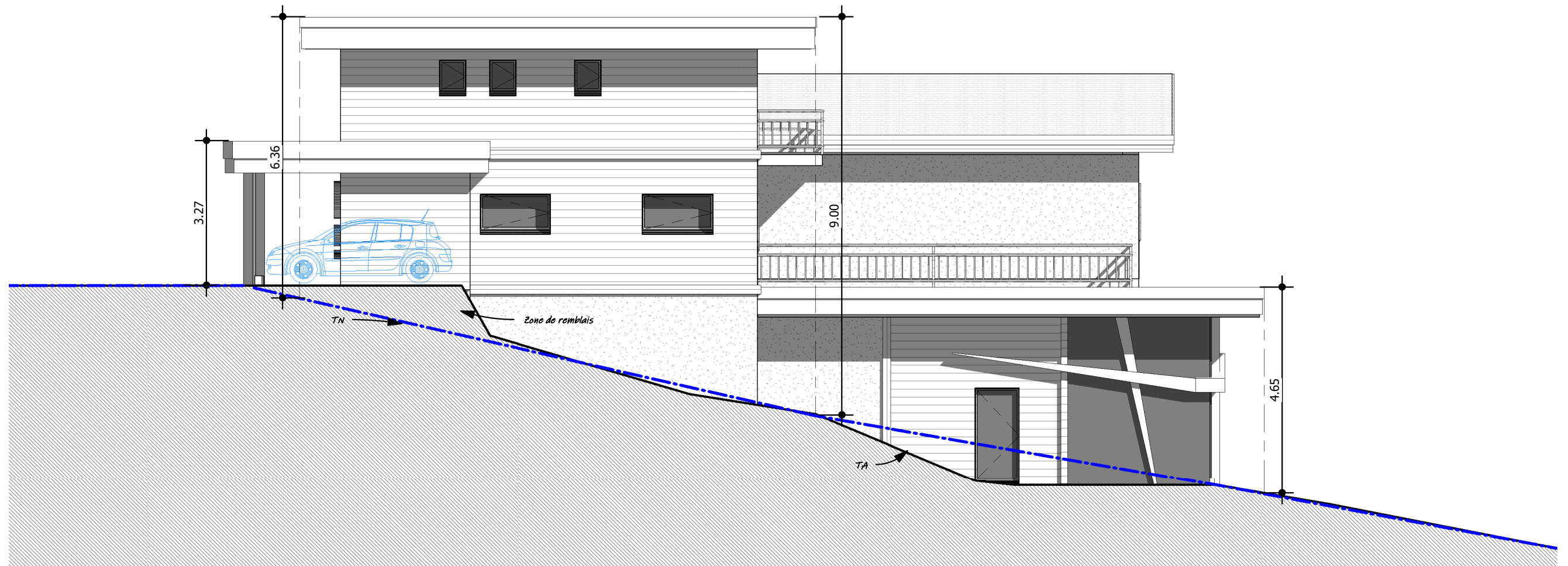
01



En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnues pour la réalisation du présent document



1 Elévation Est  
1 : 100



2 Elévation Nord  
1 : 100

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

Residence Associative privée ROCHE  
MICHE

AVP

1 : 100

08-04-2020

Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER  
05100 BRIANCON

Façades NORD & EST

EAG-2020

02



1 Elévation Ouest  
1 : 100

**EURL A. Gallinet Architecte DPLG**



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE  
MICHE**

**AVP**

**1 : 100**

08-04-2020

**Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER**

**05100 BRIANCON**

**Façade OUEST**

**EAG-2020**

**03**



1 Élévation Sud  
1 : 100

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

Residence Associative privée ROCHE  
MICHE

AVP

1 : 100

08-04-2020

Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER  
05100 BRIANCON

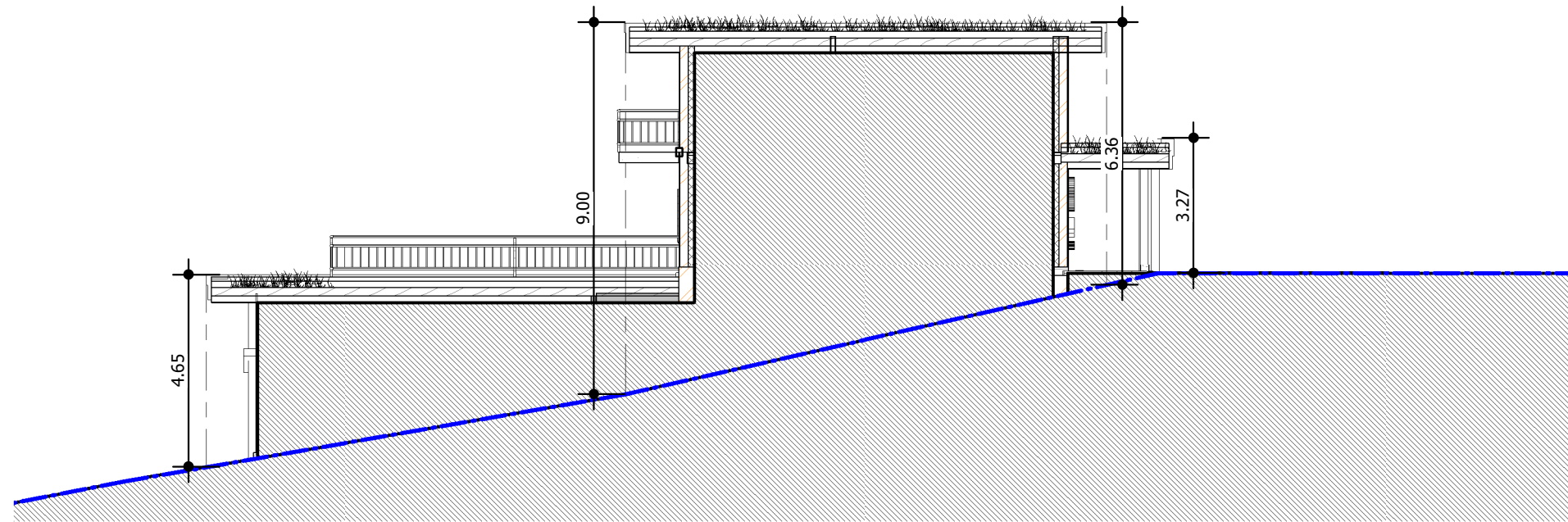
Façade SUD

EAG-2020

04



En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnue pour la réalisation du présent document



Notice PCMI 04:

1) La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants:  
Le terrain est aujourd'hui aménagé avec un bâtiment existant utilisé par la paroisse de Briançon, le terrain est en pente assez marqué et situé en contrbas de la route. Les accès se font par l'amont et l'aval.

2) La présentation du projet, répondant aux six questions suivantes :

• Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Le bâtiment existant sera réhabilité et une extension au Nord Est sera réalisé pour agrandir l'habitation. Le terrain sera remodelé en fonction des extensions mais restera globalement identique au profil actuel.

• Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

L'extension sera réalisé en toiture terrasse végétalisée, afin de limiter en hauteur l'impact paysagé au maximum. les volumes s'encastrent autour du volume principal existant qui sera rénové mais conservé dans sa grande majorité.

• Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?  
Aucun aménagement n'est prévu en limite.

• Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Enduit Gris Ocre clair pour les parties maçonnées

Quelques parties en bardage Bois lames Horizontales non traitées, teinte naturelle sur les extensions et les zones en bois de la partie existante qui seront remplacés à neuf.

La couverture sera en bac acier couleur Gris Lauze pour la rénovation de la toiture existante.

Les toitures terrasses des extensions seront traitées avec une végétalisation, des bandeaux d'habillages des acrotères seront réalisés en tôle laquée couleur Acier Corten.

Les gardes corps seront métalliques finition galvanisée, les poteaux de la galerie couverte coté route seront également galvanisés.

La Façade EST en pierre sera conservé et restauré dans le projet.

• Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

La végétation de type pré de fauche sera recréée après la construction.

• Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

Les accès existants seront conservés, 2 places de parking seront également implanté en amont coté route.

Places de parking existante : 2 aériennes

Places de parking Projet: 2 aériennes

1 Coupe PCMI-03 - Projet  
1 : 150

**EURL A. Gallinet Architecte DPLG**



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE  
MICHE**

**AVP**

**1 : 150**

08-04-2020

**Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER**

**05100 BRIANCON**

**PCMI 03-04**

**EAG-2020**

**05**



En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnue pour la réalisation du présent document



PCMI 06



PCMI 06



PCMI06 - 1



PCMI06 - 2

**EURL A. Gallinet Architecte DPLG**



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE  
MICHE**

**AVP**

08-04-2020

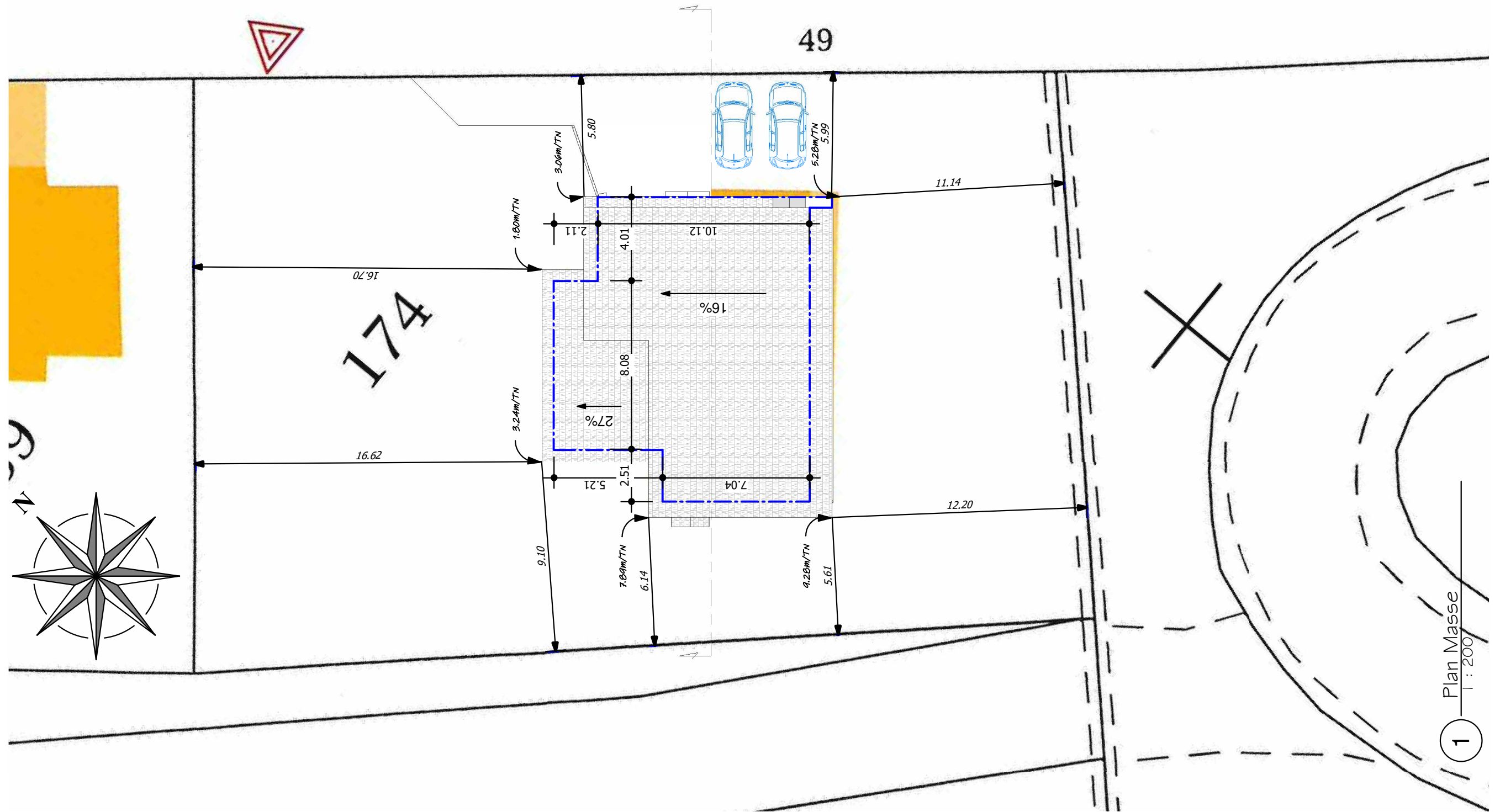
**Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER  
05100 BRIANCON**

**PCMI 06-07-08**

**EAG-2020**

**06**





*[Signature]*

**EURL A. Gallinet Architecte DPLG**



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE  
MICHE**

**AVP**

**1 : 200**

10-04-2020

**Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER  
05100 BRIANCON**

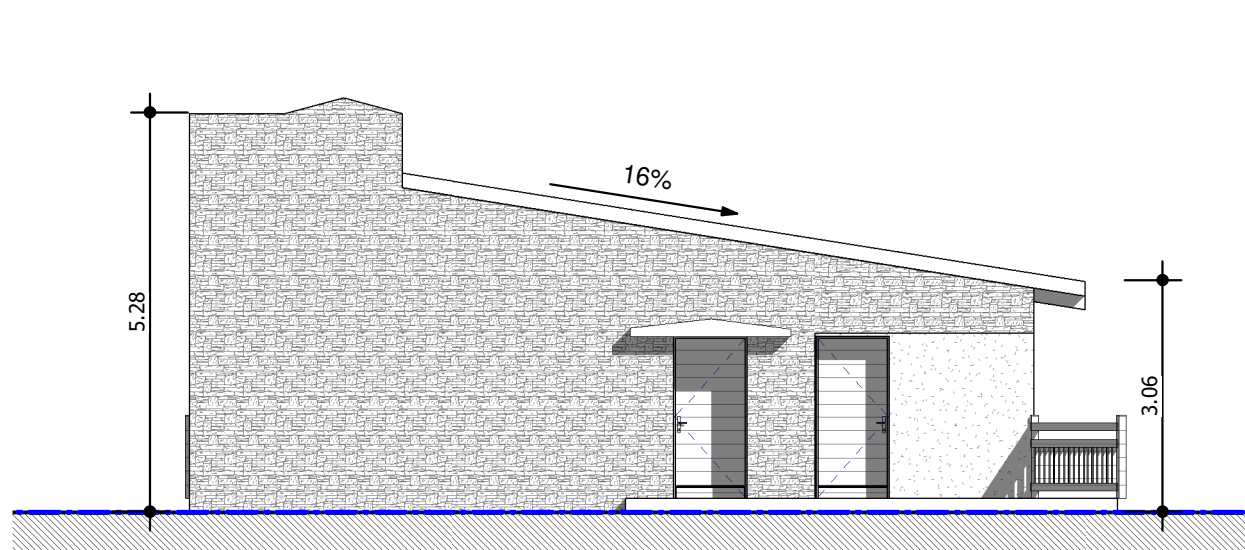
**Plan Masse Existant**

**EAG-2020**

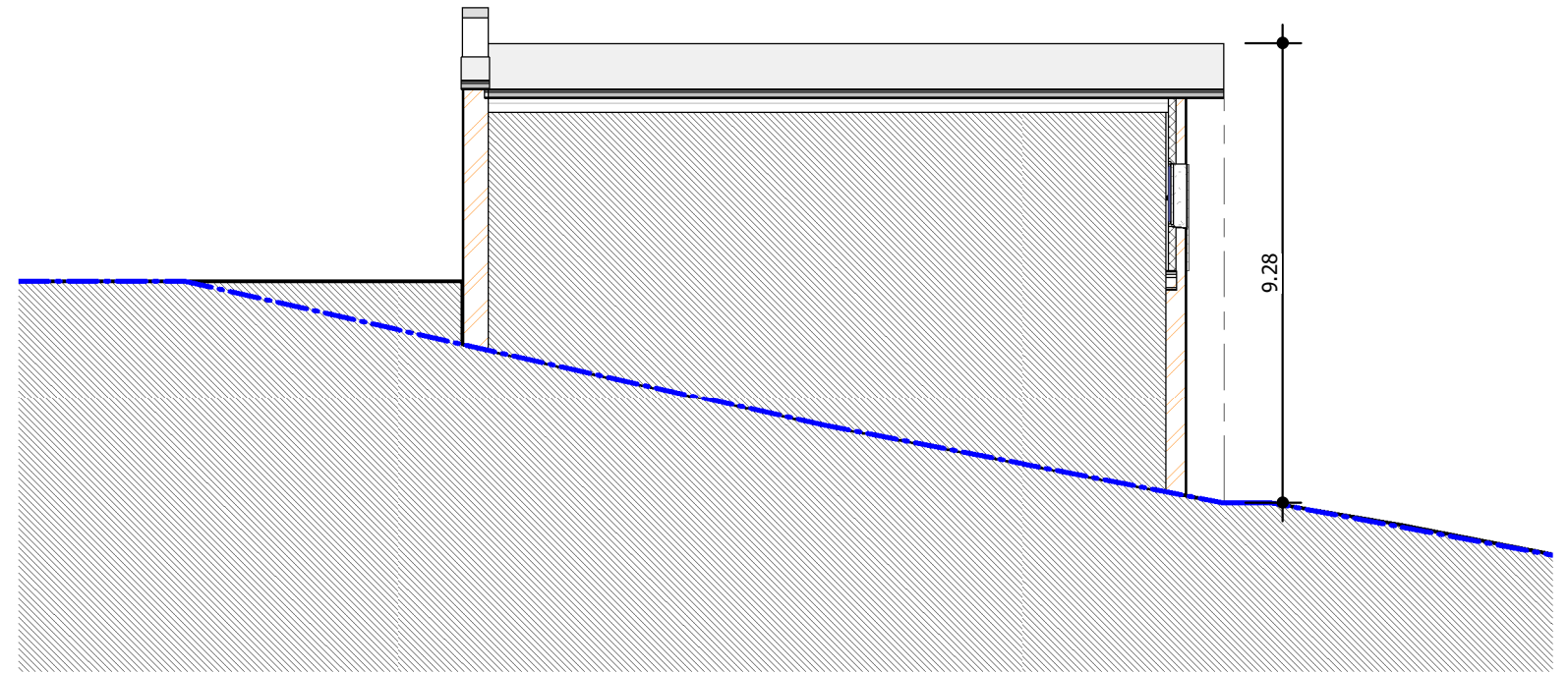
**E**



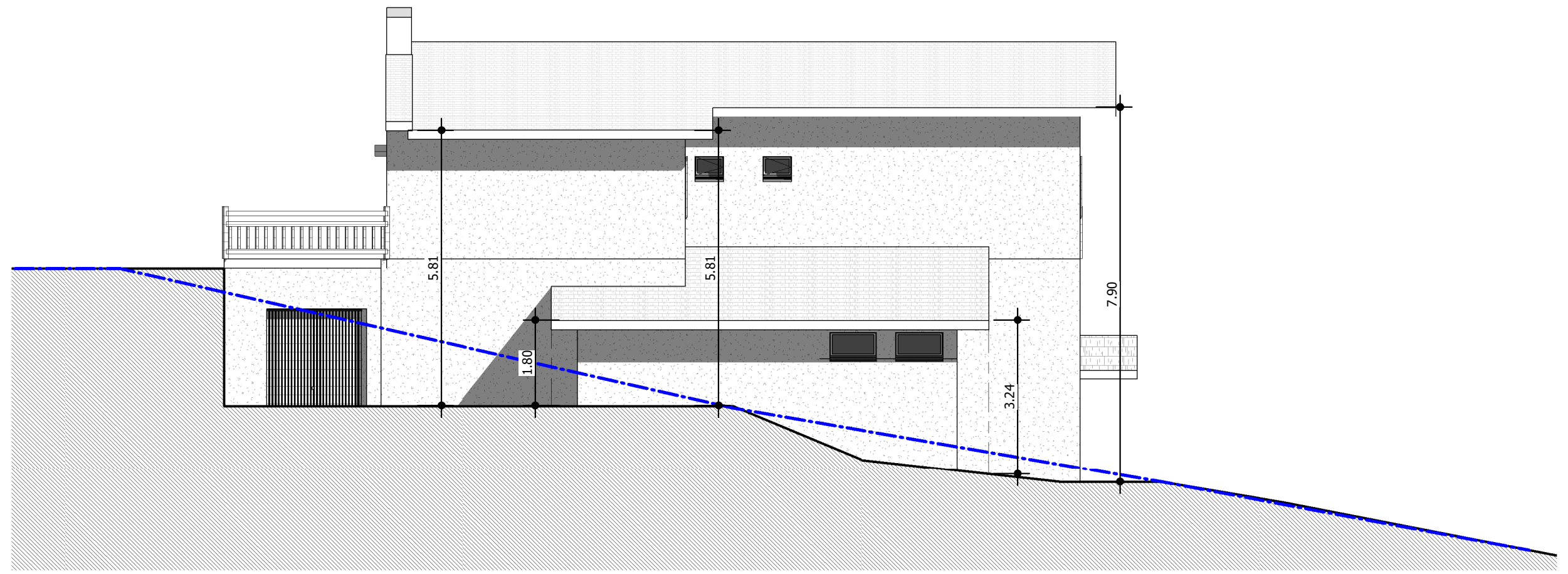
En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnues pour la réalisation du présent document



1 Elévation Est  
1 : 100



3 Coupe PCMI-03 Existant  
1 : 150



2 Elévation Nord  
1 : 100

**EURL A. Gallinet Architecte DPLG**



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE  
MICHE**

**AVP**

Comme  
indiqué  
10-04-2020

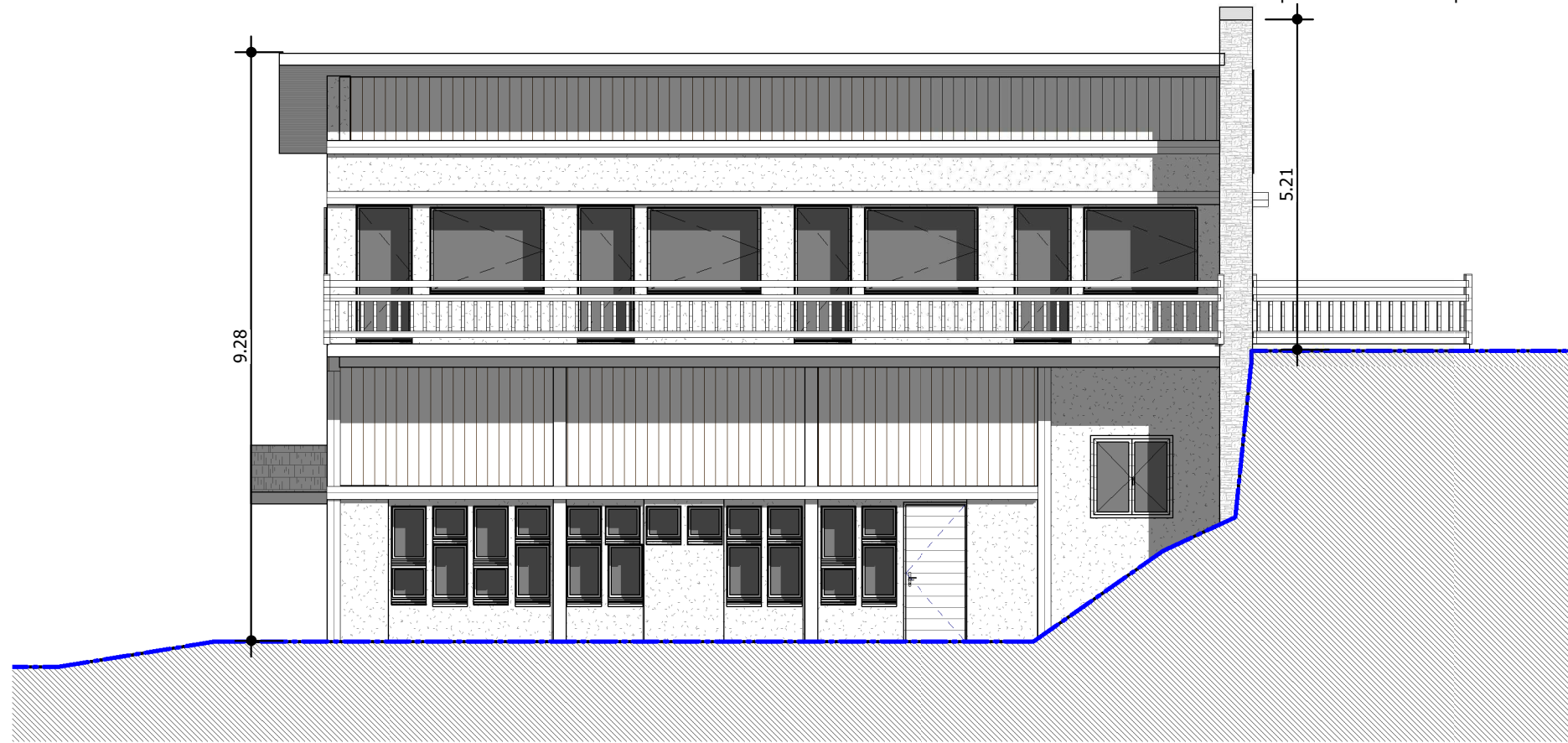
**Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER  
05100 BRIANCON**

**Façades Est & NORD Existantes**

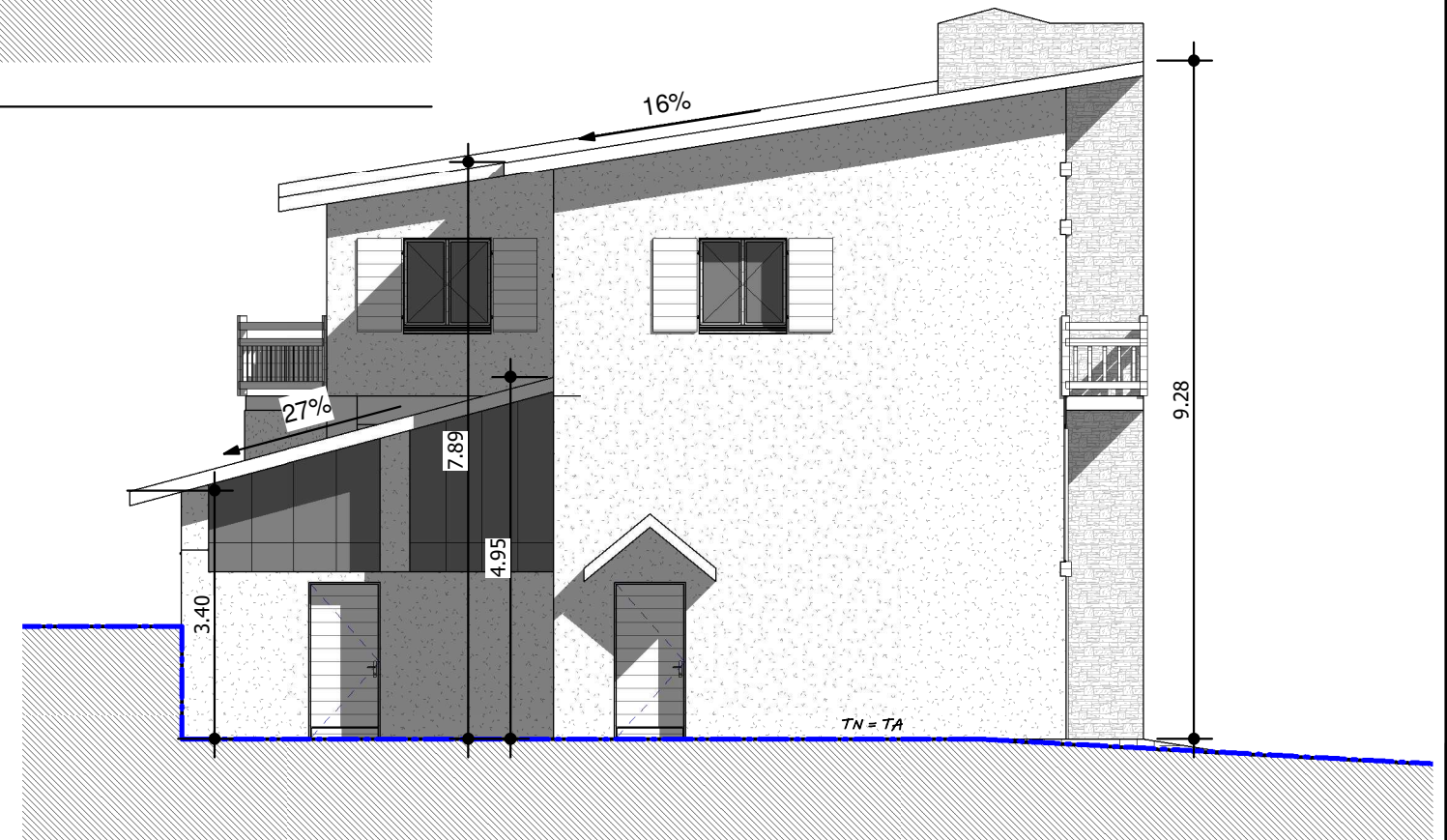
**EAG-2020**

**F**

En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnue pour la réalisation du présent document



2 Elévation Sud  
1 : 100



1 Elévation Ouest  
1 : 100

*Signature*

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint  
Crépin  
Tél. 04.92.45.36.72  
agallinet@atelier-a2g.com

Residence Associative privée ROCHE  
MICHE

AVP

1 : 100

10-04-2020

Association 82400 représenté par Mr Jean  
Loup CARTIER  
05100 BRIANCON

Façades SUD & OUEST Existantes

EAG-2020

G